

**Séance du vendredi 12 avril 2024**

Date de la convocation: 04/04/2024

**Membres en exercice :**  
11

*L'an deux mille vingt-quatre et le douze avril l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Sébastien MARET,*

**Présents : 10**

**Présents :** Sébastien MARET, Patrick PERNET, Astride FELTIN, Romain VOIGT, Hervé DUGOUR, Gérard SCHMIT, Marc GANIER, Hélène VINGERT, Philippe DUGOUR, Nathalie HENE

**Votants : 11**

**Représentés :** Jean VINGERT

**Excusés :**

**Absents :**

**Secrétaire de séance** Yannick Gross

**DEL\_2024\_023 - Objet : Approbation du plan de réseaux et chemins**

Le maire expose :

Vu l'article L.121-17 du Code Rural et de la Pêche Maritime ;

Vu la délibération du Conseil Départemental en date du 3 avril 2023 ordonnant l'Aménagement Foncier Agricole, Forestier et Environnemental de la commune de LANDROFF ;

Vu le projet proposé par la Commission Communal d'Aménagement Foncier (CCAF) de LANDROFF ;

Vu la sollicitation du Président de la CCAF en date du 21 mars 2024.

Monsieur le Maire donne lecture d'une lettre de Monsieur le Président de la CCAF relative aux créations, modifications et suppressions de chemins ruraux et voies communales dans le cadre de l'aménagement foncier.

Il présente le projet de modification des chemins élaboré par la commission citée et joint à cette lettre et propose :

- D'approuver ou de modifier ce projet ;
- De créer les chemins ruraux ;
- De supprimer les chemins ruraux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

Décide :

- De créer et supprimer les chemins ruraux selon le plan en annexe.

Le Maire soumet au vote cette délibération.

Dépôt Sous-Préfecture de Forbach-Boulay-Moselle

Contrôle de légalité

Date de réception de l'AR: 15/04/2024

057-215703794-20240412-DEL\_2024\_023-DE

VOTES	Pour	11	Contre	0	Abstentions	0	Refus de vote	0
-------	------	----	--------	---	-------------	---	---------------	---

Pour extrait conforme

Le Maire  
Sébastien MARET



AGEDI Dépôt Sous-Préfecture de Forbach-Boulay-Moselle
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 15/04/2024 057-215703794-20240412-DEL_2024_023-DE